PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL 16 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux le seize février, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM.: Ph. DAMBRINE, J-E. PIGACHE, Ch. PALCOWSKI, E. BIZIEUX, O. MACIA, B. SALESSE, H. VERON, Mmes M-H. HUON, B. VIGREUX.

Absents: M. X. GRIGNON, T. MORGAND, Ch. BAGLAND, D. LEVEAU, Cl. MARIE-JULIE, L. NADOU-CHAUSSON.

Pouvoirs: M. X. GRIGNON à M. Ch. PALCOWSKI

Mme CI. MARIE-JULIE à M. Ph. DAMBRINE

M. T. MORGAND à M. O. MACIA M. Ch. BAGLAND à M. B. SALESSE M. D. LEVEAU à M. H. VERON

Mme L. NADOU-CHAUSSON à M. E. BIZIEUX.

Début de séance à 18 h 30.

SEANCE

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Hélène HUON

Le Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

VOTE PLUI-HD

Pour faire suite à la réunion du 19 janvier dernier réunissant la commission urbanisme élargie, après étude des documents mis à disposition, il n'y a pas eu d'observation sur le règlement graphique, le règlement ou les OAP.

Il est noté que les remarques faites sur la version 5 du zonage n'ont pas été retenues lors du comité de pilotage du 30 avril 2021.

Dans le cadre de la procédure, l'avis de la commune est sollicité sur le projet de PLUI-HD arrêté.

Monsieur le Maire informe le Conseil que si un conseiller a un intérêt personnel direct ou indirect dans le plan local d'urbanisme intercommunal, il ne peut prendre part ni au débat, ni au vote. Trois conseillers sont dans ce cas.

Le Conseil Municipal a décidé :

D'émettre un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, arrêté le 25 novembre par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Blois.

Décision : Adopté par 11 Voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX (1607H)

14601/0

Monsieur le Maire explique au Conseil que le temps de travail d'un agent à temps complet est fixé à 1607 h par an calculé de la façon suivante :

365 j - 104 j (repos hebdomadaire) - 25 j (congés annuels) - 8 j (jours fériés) = 228 j soit 1600 h + 7h (journée de solidarité) soit 1607 heures

Il y a obligation pour la collectivité de se mettre en conformité sur l'application de ces règles.

La commune applique déjà cette règle de 1607 h mais aucune délibération n'avait été prise.

Le Conseil Municipal a décidé :

De mettre en place le temps de travail (régularisation) et d'adopter les modalités de mise en œuvre de la durée annuelle légale de travail, les garanties minimales de l'organisation du travail, et les modalités de réalisation de la journée de solidarité.

Décision : Adopté à l'unanimité.

<u>VOTE ANTICIPE – DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 19 janvier dernier, un vote anticipé pour des dépenses d'investissement 2022 d'un montant de 59 782,07 € a été voté.

Le plafond autorisé est de 25% des dépenses de l'année précédente soit 95 942 €. Monsieur le Maire propose un nouveau vote anticipé dans la limite autorisée.

H. VERON demande pour quelles dépenses ce vote anticipé est nécessaire. Monsieur le Maire répond que c'est principalement en règlement de dépenses liées à la réhabilitation du commerce.

Le Conseil Municipal a décidé :

D'accepter l'ouverture de crédits d'investissements dans la limite d'un montant maximal de 95 942 €.

Décision : Adopté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE – ALIMENTATION MULTISERVICE - RECTIFICATIF

Par délibération n° 37-2021, un budget annexe a été créé pour les travaux de l'alimentation multiservices. Ce budget doit être Assujetti à la TVA Le Conseil Municipal a décidé :

D'approuver la rectification relative à la création du budget annexe en vue de l'ouverture après travaux d'une alimentation générale multiservice et dit que ce budget annexe sera assujetti à la TVA.

Décision : Adopté à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2020 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - CYCLE DE L'EAU

L'assainissement collectif et non collectif est une compétence d'Agglopolys depuis 2005. Elle a été exercée sur les 43 communes du territoire de la communauté d'agglomération en 2020.

Les services d'assainissement des communes de Chouzy et Monteaux sont exploités en affermage par Véolia eau.

La station d'épuration de Monteaux reçoit 135m3/jour soit 85% de sa poss
--

 Page 2/5

B. SALESSE demande des précisions sur le contrat d'affermage avec Véolia, M. le Maire répond qu'ayant la compétence assainissement, c'est Agglopolys qui a fait ce choix.

Le Conseil Municipal a décidé :

De donner acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif et Non Collectif étant précisé que :

Ce rapport ainsi que la note liminaire visée aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, seront mis à la disposition du public sur place en mairie, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal.

Le public sera avisé par le maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage.

Décision : Adopté à l'unanimité.

SOUTIEN AU PRESIDENT DE LA REGION – APPEL AU 1^{ER} MINISTRE – POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE

Monsieur le Maire informe le Conseil que les collectivités locales de la Région ont reçu un courrier du Président de la Région Centre Val de Loire sollicitant les élus locaux (maires et présidents d'EPCI) afin d'apporter un soutien particulièrement fort concernant la problématique de la désertification médicale de notre Région.

Face à l'absence de facilité d'accès au soin et à la pénurie de praticien, le Président de la Région sollicite le Premier Ministre pour que le numérus clausus pour la formation des médecins passe de 300 à 500. Ces médecins supplémentaires seraient formés sur Orléans.

Le Conseil Municipal a décidé :

De soutenir la démarche initiée par la Région et le CESER, soutenue également par de nombreux parlementaires, présidents de Département, de Métropoles, d'Agglomération comme des Maires des grandes villes pour accroître le nombre de médecins formés en Région dont nos territoires ont besoin et d'autoriser M. le Maire à signer l'appel adressé à M. le Premier Ministre.

Décision : Adopté à l'unanimité.

ACCES PARCELLE REDOUIN - CHEMIN DU RIOT

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande M. et Mme REDOUIN de modifier le chemin du Riot qui longe leur parcelle afin de pouvoir accéder au fond de leur parcelle. Cela nécessitera de créer une voirie, d'abattre les arbres récemment plantés et de supprimer un chemin à circulation douce notamment pour les résidents de la MARPA.

H. VERON indique qu'une demande similaire avait été faite précédemment par un autre propriétaire et que cela lui avait été refusé.

Le Conseil Municipal a décidé :

De refuser la modification du chemin du Riot pour permettre à M. REDOUIN un accès à sa parcelle 898 celui-ci pouvant créer un chemin d'accès depuis sa parcelle 900 donnant sur la RD65 Rue St Denis.

|--|

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil de :

L'état civil 2021 : 2 naissances, 6 mariages et 8 décès dont 2 à la MARPA

L'accord de subvention DSR pour un montant de 30 000 € pour les travaux du commerce.

L'emprunt prévu au BP2021 n'a pas été sollicité, il sera sans doute réalisé en 2022 même s'il n'y a pas nécessité pour l'équilibre du budget et ce, par anticipation de la hausse des taux.

Le logement vacant de l'école est reloué à un couple avec 2 enfants.

L'édition du bulletin en cours, remerciement à la commission communication pour le travail effectué.

La réception des vœux de Mme DELHOMME, de l'ASCO et des remerciements de l'association Couleur du Temps pour le prêt de la salle Pilté.

Classement palmarès Ville et Village où il fait bon vivre (11578 sur 34827) au niveau national (22/117) au niveau des communes de 500 à 2000 habitants du département.

Un tableau des manifestations sur la commune est mis en ligne à la demande de C. MARIE JULIE et consultable à l'adresse communiquée par mail à tous les conseillers.

Les parcours de randonnées pédestres sont à refaire. il faudrait 2 volontaires. E. BIZIEUX se propose et demandera à CH BAGLAND. Le matériel nécessaire est à disposition au local technique.

Réception d'un courrier de M. MOELO afin d'identifier un parking pour le covoiturage.

Projet d'abribus à la Janverie. Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec H. VERON. L'endroit le plus central serait au niveau du 45 à droite en montant, sur le domaine public. Il sera nécessaire de buser le fossé sur l'emprise de l'abri.

Il y aurait également la possibilité de le mettre à gauche à la place du panneau d'affichage actuel mais cela nécessiterait de faire circuler le car dans l'autre sens pour ne pas faire traverser la route aux enfants, mais difficulté du franchissement de la RD58 à Pasnel avec le car.

Le modèle de Monsieur Paslin serait retenu (3500 €). Demande sera faite à Agglopolys pour une subvention ou une prise en charge.

O. MACIA propose d'y adosser un range vélos.

RDV est pris entre M. le Maire et H. VERON pour retourner sur place prendre des mesures.

Retour de l'étude du cabinet Altéréo sur la gestion des eaux pluviales de la rue Rol Tanguy. Phase 1. Appel au cabinet SATIVA pour élaborer un avant-projet à remettre à Altéréo pour démarrer la phase 2.

Visites gratuites de 3 châteaux en septembre offertes par le Conseil Départemental (Meslay – Beauregard – Valençay)

Un Tableau de permanence des élus pour les prochaines élections sera à compléter.

Prochaine commission Finance 17/02 18h Prochaine commission Appel d'Offre 18/02 17h Prochain conseil le 23 mars 2022

- MH HUON informe que le SIVOS a commande 4 capteurs de CO2 pour les 4 cla	ısses.
--	--------

Page 4/5		
I age T/J		

- Hervé VERON informe de la visite de M. Philippe SARTORI Président du CASDIS et du Colonel hors Cadre Christophe MAGNY pour un audit du centre de secours. Le nouveau SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture de Risques) détermine l'avenir des centres de secours. Il y a une volonté de réduire les centres de secours au sein du département ou de procéder à des regroupements.

Il demande s'il serait possible de déplacer les places de parking qui se trouvent devant les candélabres rue St Denis afin de faciliter la circulation des piétons.

- B. SALESSE informe de la nouvelle carte scolaire pour la rentrée 2022. Encore plusieurs fermetures de classe en milieu rural.

Il faudrait commencer les inscriptions scolaires en mettant une date limite afin de pouvoir anticiper les effectifs et envoyer un nouveau courrier à la Direction académique pour une éventuelle réouverture de classe.

- JE PIGACHE remercie la commission communication pour l'élaboration du bulletin. Il informe que 14 artisans ont répondu à la proposition de mettre un encart.

Certains bulletins municipaux sollicitent des entreprises ou artisans pour une participation financière ce qui réduirait le coût qui s'élève à 1500 €.

Il rappelle la possibilité de mettre des photos sur le NAS pour la prochaine édition.

Fin de réunion 20h20